

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-4032-2018, PHASE 6

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 7
À GAZIFÈRE INC.

PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-7-1

Référence(s) :

i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Phase 6, [Pièce B-0585](#).

Demande(s) :

7.1.1 Veuillez déposer, pour chacune des catégories de travaux faisant partie des investissements de l'extension Thurso, sous forme de tableau, a) la catégorie de travaux, b) le coût des travaux réalisés, c) leur date.

Réponse 7.1.1 :

Dans sa lettre procédurale du 18 octobre 2019, la Régie précise qu'elle :

« (...) permet aux intervenants de déposer une demande de renseignements au plus tard le 30 octobre 2019 à 12 h, laquelle devra porter que sur le contenu des pièces identifiées dans la correspondance de Gazifère et se limiter aux impacts de la mise à jour. »

Les questions 7.1.1 à 7.1.6 de la présente demande de renseignements, dont plusieurs sont par ailleurs de nature hypothétique, débordent du cadre établi par la Régie dans sa lettre procédurale précitée, en ce qu'elles ne portent pas sur le contenu des pièces révisées aux fins de la mise à jour effectuée par Gazifère le 25 octobre 2019, ni sur les impacts de cette mise à jour.

Gazifère souligne que le projet de Thurso a été entièrement retiré de la preuve relative à la phase 6 du présent dossier lors de la mise à jour du 25 octobre 2019, ne laissant plus aucun coût ou revenu associés à ce projet dans le dossier tarifaire 2020.

Le seul aspect du projet de Thurso qui demeure présent dans le cadre du présent dossier est la demande de Gazifère à la Régie d'autoriser, pour une année additionnelle et de manière exceptionnelle, le maintien du compte de frais reportés dont la création a été autorisée aux termes de la décision D-2019-017 en lien avec le projet de Thurso, dans l'attente d'un complément d'information sur l'avenir de l'usine de Fortress. À cet

égard, Gazifère souligne l'implication soutenue des autorités provinciales et locales visant à identifier les solutions possibles pour l'avenir de l'usine. Gazifère ne détient présentement aucune information additionnelle relative à l'évolution de ce dossier.

7.1.2 Veuillez déposer, pour chacune des catégories de travaux faisant partie des investissements de l'extension Thurso, sous forme de tableau, a) la catégories de travaux, b) le coût des travaux NON réalisés.

Réponse 7.1.2 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse à la question 7.1.1.

7.1.3 Combien de temps serait requis pour réaliser les travaux restants s'ils étaient redémarrés ? Veuillez dans votre réponse spécifier toute contrainte de temps. Tel que le délai préalable au redémarrage des travaux et toute période temps (mois) pendant lesquels certains des travaux (en spécifiant lesquels) ne peuvent être réalisés.

Réponse 7.1.3 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse à la question 7.1.1.

7.1.4 L'abandon temporaire de l'extension Thurso, a-t-elle déjà entraîné des charges ou des coûts capitalisés pour « fermer » temporairement le projet. Veuillez spécifier chacun et leurs coûts respectifs et leurs dates en 2019 ou 2002.

Réponse 7.1.4 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse à la question 7.1.1.

7.1.5 En cas d'abandon définitif de l'extension Thurso, veuillez identifier les charges et les coûts capitalisés qui seraient nécessaires pour « fermer » définitivement le projet, et les travaux et activités correspondants et leur durée.

Réponse 7.1.5 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse à la question 7.1.1.

7.1.6 En cas d'abandon définitif de l'extension Thurso, veuillez confirmer que les coûts capitalisés identifiés en réponses 7.1.1 et 7.1.4 et 7.1.5 seront des coûts échoués à 100 % (devant donc être liquidés dans le revenu requis de *Gazifère*, en spécifiant si cela serait susceptible de l'être en 2020 dans le rapport annuel). Veuillez dans votre réponse spécifier si, de ces coûts échoués, un montant doit être soustrait car *Gazifère* détiendrait déjà un cautionnement ou moyen de le récupérer de Fortress (en spécifiant).

Réponse 7.1.6 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse à la question 7.1.1.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-7-2

Référence(s) :

i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Ph. 6, [Pièce B-0532, Version initiale GI-78, Doc. 2](#), *Proposed Fully Allocated Cost Study Forecast 2020*, Aug. 2019, p. 3, Tab.1 :

Table 1				
STUDY'S RESULTS				
	Col. 1	Col. 2	Col. 3	Col. 4
	<u>Revenue</u> \$Thousand	Cost of <u>Service</u> \$Thousand	<u>Ovr/Und</u> \$Thousand	<u>Revenue</u> <u>to Cost</u>
Rate 1	7,539.7	6,073.1	1,466.6	1.24
Rate 2	18,477.9	19,932.4	(1,454.5)	0.93
Rate 3	14.2	11.4	2.8	1.25
Rate 4	146.7	67.3	79.4	2.18
Rate 5	658.1	604.5	53.6	1.09
Rate 9	194.9	342.8	(147.9)	0.57
Total	27,031.5	27,031.5	0	1.00

ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Ph.6, [Pièce B-0618, Version révisée GI-78, Doc. 2](#), *Proposed Fully Allocated Cost Study Forecast 2020*, Oct. 2019, p.3, Tab.1 :

Table 1				
STUDY'S RESULTS				
	Col. 1	Col. 2	Col. 3	Col. 4
	<u>Revenue</u> \$ <i>Thousand</i>	<u>Cost of Service</u> \$ <i>Thousand</i>	<u>Ovr/Und</u> \$ <i>Thousand</i>	<u>Revenue to Cost</u>
Rate 1	7,415.5	6,075.7	1,339.7	1.22
Rate 2	18,713.1	20,008.1	(1,295.0)	0.94
Rate 3	13.2	10.0	3.2	1.33
Rate 4	137.2	69.8	67.4	1.97
Rate 5	372.4	337.1	35.3	1.10
Rate 9	204.9	355.4	(150.5)	0.58
Total	26,856.4	26,856.4	0.0	1.00

Demande(s) :
Request(s) :

7.2.1 Nous ne comprenons pas comment l'abandon de l'extension Thurso en 2020 (entre les références i et ii) a pour effet d'**augmenter les revenus** des catégories 2 et 9. Veuillez expliquer (de façon quantifiée) dans chaque cas.

Translation : We do not understand how excluding the Thurso extension in 2020 (between references i and ii) ends up increasing category 2 and 9 revenues. Please explain (with numbers) for each case.

Response 7.2.1 :

The increase in proposed revenues for Rate 2 and 9 in the revised filing is a function of both: a) the increased level of allocated costs (given the increase in rate class responsibility for costs, i.e. increased allocation percentages for rate 2 and Rate 9 vs the original filing, as shown in response to 7.2.3 and 7.2.4) to the rate classes, as well as, b) the level of adjustments to revenues through rate design.

The Company proposed to increase the level of adjustment for Rate 2 from \$100K in the original filing to \$200K in the revised filing. Similarly, the Rate 9 level of adjustment was \$11K in the original filing and \$18K in the revised filing. The increase level of adjustment improved the revenue to costs ratios from 0.93 to 0.94 between the original and revised filing for Rate 2 and from 0.57 to 0.58 for Rate 9.

Please see response 7.2.3 and 7.2.4 which addresses the change in the level of allocated costs.

7.2.2 Veuillez identifier chacune des **variations de revenus** amenée par l'abandon de l'extension Thurso en 2020 (entre les références i et ii), en spécifiant le motif de chacune de ces variations, en lien avec leur répartition entre chacune des catégories tarifaires.

Translation : Please identify each of the revenue variations resulting from the exclusion of the Thurso extension in 2020 (between references i and ii), specifying the rationale for each variation, including their allocation between the rate categories.

Response 7.2.2 :

Please see response to 7.2.1 above.

7.2.3 Nous ne comprenons pas comment l'abandon de l'extension Thurso en 2020 (entre les références i et ii) a pour effet d'**augmenter le coût de service** des catégories 1, 2, 4 et 9.

Translation : We do not understand how excluding the Thurso extension in 2020 (between references i and ii) ends up increasing the cost of service for categories 1, 2, 4 and 9.

Response 7.2.3 :

The table below compares allocation percentages from the original 2020 filing (August 2019) and the allocation percentages from the revised 2020 rate case (October 2019).

These allocation percentages are used to allocate large cost components to the customer classes such as mains capacity related costs and return and tax on rate base.

A side by side comparison readily identifies how allocations of costs changed among various rate classes with the exclusion of the Thurso project (i.e. original vs updated filing).

7.2.4 Veuillez identifier chacune des **variations de coûts de service** amenée par l'abandon de l'extension Thurso en 2020 (entre les références i et ii), en spécifiant le motif de chacune de ces variations, en lien avec leur répartition entre chacune des catégories tarifaires.

Translation : Please identify each of the cost of service variations resulting from the exclusion of the Thurso extension 2020 (between references i and ii), specifying the rationale for each variation, including their allocation among the rate categories.

Response 7.2.4 :

Please see response 7.2.3 above.